

ICC-01/05-01/08-82-Anx13 22-09-2009 1/5 IO PT

En application de la Décision ICC-01/05-01/08-528, en date du 18-09-2009, cette annexe est reclassifiée "Public"

ANNEX 13

ICC-01/05-01/08-82-Anx13 22-09-2009 2/5 IO PT

En application de la Décision ICC-01/05-01/08-528, en date du 18-09-2009, cette annexe est reclassifiée "Public"

LE CONFIDENT

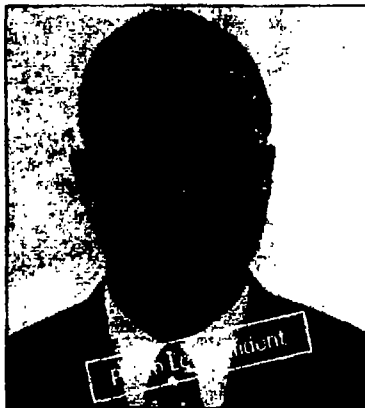
**ENSEMBLE
COMBATTONS
LE VIH/SIDA**

QUOTIDIEN INDEPENDANT D'INFORMATION GENERALE
B.P. 427 BANGUI (RCA) - TEL. 75.04.64.14/70.01.68.83
E-mail: leconfident2000@yahoo.fr/site web: www.leconfident.net
Directeur de Publication: Mathurin Constant Nestor MOMET

N° 1846 du 27
Mai 2008
Prix : 300 FCFA

Me N. GOUNGAYE WANFIYO, PRESIDENT DE LA LCDH, DONNE

SES IMPRESSIONS SUR L'ARRESTATION DE BEMBA



S.T. MALEYOMBO COMMENTE

**L'ARRESTATION DE J-P. BEMBA
APRES JEAN-PIERRE BEMBA GOMBO,**

L'AUTRE ET/OU L'AUTRE ?

LA CRPS VA-T-ELLE CHANGER

LE PAYSAGE POLITIQUE ?

HARO SUR LES ELEMENTS DE SECURITE DU

PRESIDENT ET DE LA PREMIERE DAME !

BANGUICOM
www.banguicom.com

THURAYA
Distributor

ONDULEUR UPS
600VA

PRIX:
99.900 FCFA

Informatique-Internet-Formation-Réseaux

Av. BOGANDA (Près de SOGAGI)
Tél.: 7504 1818/75053333/21615959

EDITORIAL

Récemment l'ancien bâtonnier
Me Zarambaud Assingambi a

LE POUVOIR DE BANGUI SUR LA BRAISE

intentié une action en destitution du Général-Président
François Bozizé suite aux multiples violations de la Loi
fondamentale du 27 décembre 2004.

Le dimanche 25 Mai 2008, la Radio France Internationale (RFI) a diffusé l'information concernant l'arrestation du leader du Mouvement de Libération du Congo (MLC) dans le cadre des enquêtes déclenchées par la Cour Pénale Internationale (CPI) pour déterminer la responsabilité de Jean Pierre Bemba, Chef rebelle ainsi que celle des autorités politiques et militaires centrafricaines dans les crises de guerres orchestrés par les sbires de Bemba, impliqués dans les conflits centrafricano-centrafricains de 2001-2002 à 2003.

En plus de ces actions judiciaires, il y a l'organisation du Dialogue Politique Inclusif (DPI) qui connaîtra la participation de l'ancien Président Ange Félix Patassé (s'il n'est pas rattrapé par la CPI, de l'ancien ministre de la Défense Jean Jacques Demafouth (APRD), du Colonel Charles Massi (UFDR) et de l'ancien premier Ministre Martin Ziguélé, leader du Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain. (MLPC)

Ces personnalités ont collaboré avec l'actuel locataire du Palais de la Renaissance pendant la période de ces

l'ont gérée.

A ces anciens dirigeants, il faut ajouter l'opposition politique qui n'hésitera pas de produire des documents et communications fouillées sur les violations des droits humains, les causes de l'insécurité, la persistance de la mal gouvernance et l'affairisme outrancier au sommet de l'Etat etc...

Face à cet étau qui se resserre autour du pouvoir de Bangui, l'homme du 15 Mars 2003 et ses alliés doivent remuer les méninges pour tirer leur épingle du jeu. Car le dialogue politique promet en couleurs. Toutes les parties prenantes sont en train d'affûter leurs armes pour en découdre avec le pouvoir de l'homme fort du 15 mars 2003.

Au lieu de semer la zizanie dans l'esprit des Centrafricains en traitant les uns et les autres d'imposteurs, d'hommes qui ont des limites, le mieux serait pour le pouvoir de faire comme les autres et chercher des arguments pour se défendre à la tribune du dialogue où de grands déballages les attendent.

Nous y reviendrons!

conflits dont plusieurs centrafricains ont été les victimes et

La Rédaction

ICC-01/05-01/08-82-Anx13 22-09-2009 3/5 IO PT

En application de la Décision ICC-01/05-01/08-528, en date du 18-09-2009, cette annexe est reclassifiée "Public"

EVENEMENT**Me N. GOUNGAYE WANFIYO, PRESIDENT DU LCDH, DONNE SES IMPRESSIONS SUR L'ARRESTATION DE BEMBA**

Le Confident (LC): Me Nganatouwa Goungaye Wanfiyo, la Cour Pénale Internationale (CPI) vient de procéder à l'arrestation de Jean Pierre Bemba, leader du Mouvement de Libération du Congo (MLC), dans le cadre des enquêtes sur les crimes de guerre qui auraient été commis sous le régime de l'ancien Chef d'Etat, Ange Félix Patassé. Comment en est-on arrivé à cette arrestation du leader du MLC ?

Me Nganatouwa Goungaye Wanfiyo (N.G.W.): D'abord, il n'y a pas « des enquêtes » mais une enquête pour l'instant parce qu'il pourrait effectivement y en avoir d'autres.

L'arrestation s'est faite sur la base des éléments à charge dont dispose le Bureau du Procureur suite à sa propre enquête à partir des éléments qui lui ont été communiqués par plusieurs sources notamment les ONG ou les institutions internationales, voire des personnes privées. Mais il y a surtout les éléments que nous lui avons-nous-même communiqués au nom de l'Etat centrafricain qui a décidé de lui déférer la situation.

A partir de là, c'est le règlement de procédure et des preuves devant la Cour qui été appliqué puisque les éléments à charge ont été jugés suffisants pour procéder à une arrestation.

LC : L'implication des rebelles du MLC dans le conflit centrafricano-centrafricain a été négociée par des autorités politiques et militaires de l'époque.

Cette démarche de la CPI pour déterminer la responsabilité des auteurs et complices des crimes de guerre orchestrés par les rebelles du MLC en Centrafrique s'étendra-t-elle aussi aux autorités centrafricaines de l'époque ?

N.G.W: Par une stratégie qui lui est propre, le procureur a décidé de commencer par Jean Pierre BEMBA GOMBO, mais il va de soi que les responsabilités des autorités de l'époque seront recherchées.

LC: Selon le statut de Rome, aucune immunité au plan national n'est opposable au niveau de la Cour. Mais concrètement, comment cela va se passer dans le cas centrafricain si la responsabilité des uns et des autres est clairement établie?

N.G.W: Effectivement, l'immunité n'est pas opposable à la Cour selon le statut de Rome. Cela signifie clairement qu'un ministre, un député ou un chef d'Etat, ancien ou en exer-

cice peut être poursuivi, arrêté et condamné si sa responsabilité dans la commission des crimes de guerre, des crimes de génocide ou des crimes contre l'humanité est établie.

Dans le cas centrafricain, vous savez bien qu'il n'y a pas de « saints » même si certaines personnes sont diabolisées pour des raisons politique et c'est là toute la difficulté à laquelle la justice internationale sera confrontée. Mais en ce qui nous concerne, la loi doit être appliquée de la même manière pour tous pour enrayer l'impunité dans notre pays, car il est intolérable que des individus se battent pour le pouvoir en sacrifiant la vie des populations.

LC : Pouvez-vous nous déterminer la période qui sera couverte par les enquêtes de la CPI et les raisons qui motivent la définition de celle-ci ?

N.G.W: D'après le bureau du procureur, la présente enquête se focalise essentiellement sur la période de 2002-2003 où la violence a atteint un pic. Mais je dois dire que la situation déferée à la Cour commence à compter de juillet 2002 et porte sur tout le territoire centrafricain.

Mon sentiment personnel et je me battrais pour que cela puisse aboutir, c'est que le procureur, qui vient de réaliser une prouesse saluée par les victimes et les défenseurs des droits de l'homme, doit se mettre à l'abri des critiques de partialité et enquêter également sur les faits imputés aux rebelles de Bozizé et leurs alliés les Zaghawas » pour la même période.

Par ailleurs le Bureau du procureur a souligné qu'il suit les allégations sur de nouveaux crimes commis dans le nord depuis 2005. Il devra donc, le moment venu, faire des diligences et poursuivre les auteurs et complices de ces crimes qui ont mis des dizaines de milliers de nos compatriotes dans la brousse.

LC: Dans un Communiqué rendu public par la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), celle-ci dénonce l'amnistie octroyée par l'Accord de Cessez-le-feu et de paix de Libreville entre le Gouvernement et l'APRD, quel regard portez-vous sur cet état de fait?

N.G.W: J'ai participé en tant que président de la Ligue centrafricaine des droits de l'homme à la rédaction de ce communiqué qui comporte un aspect elliptique car la FIDH voulait dire qu'il ne peut y avoir d'amnistie pour les crimes internationaux relevant de la compétence de la Cour Pénale Internationale.

En effet, l'article 4 du dit accord prévoit que les faits pendants devant les juridictions centrafricaines doivent faire l'objet d'une mesure d'amnistie, ce qui contredit le principe de complémentarité du Statut de Rome qui veut qu'il appartient d'abord aux juridictions nationales de juger les crimes internationaux et c'est lorsque l'Etat ne peut ou ne veut pas que la CPI intervient en complément. La rédaction de l'article 4 de l'accord entre le gouvernement et l'APRD rend possible l'amnistie des crimes internationaux d'où la dénonciation par la FIDH.

Personnellement, je soutiens avec de nombreux Centrafricains l'idée d'une amnistie générale des crimes et délits de droit commun à l'exclusion des crimes relevant de la compétence de la CPI pour apaiser les esprits avant la tenue du dialogue politique inclusif à condition que cela soit accompagné de mesures d'indemnisation des victimes. Cette prise de position est cohérente et conforme avec ma conviction de défenseur des droits de l'homme et la volonté de « normaliser » la situation en Centrafrique.

LC: Le 12 mai dernier, le Bureau Politique de l'UFDR (rébellion armée) sous le seing de M. Am Non Droko Djotodja, a nommé le Colonel Charles Massi, président du FODEM au poste de Coordonnateur Politique de ce mouvement armé. En tant que président de la Coordination du Manifeste pour un véritable Dialogue Politique Inclusif, quelle appréciation faites-vous de cette nouvelle situation?

N.G.W: Vous savez que le Manifeste prône une rupture avec les pratiques du passé ? Les agissements de Monsieur Charles MASSI sont le type même d'exemple à ne pas suivre par la jeune génération. On ne peut faire la politique sans principe et sans éthique en naviguant d'un point à l'autre sans le moindre scrupule.

Si je ne partage pas le point de vue du pouvoir qui voit là l'occasion de lui régler ses comptes, j'apprécie son comportement exclusivement au regard de l'éthique politique en disant que, non seulement il s'est discrédité, mais il discrédite toute la classe politique par la démonstration aux yeux du commun des Centrafricains que la politique c'est la recherche des intérêts personnels par tous les moyens.

**Propos recueillis par
Paul Gové**

EVENEMENT

S.T. MALEYOMBO COMMENTE L'ARRESTATION DE J-P. BEMBA

Savonarole Thierry Maleyombo, ministre de la Justice, Garde des Sceaux, a animé une conférence de presse le lundi 26 mai 2008 dans son cabinet. L'objectif de cette rencontre avec les professionnels des médias tourne autour de l'arrestation de Jean-Pierre Bemba par la Cour pénale internationale (CPI).

Le gouvernement a voulu, par le truchement de garde des Sceaux, rompre le silence autour de cette histoire. C'est dans cette optique que le ministre Maleyombo a informé les journalistes sur la position du gouvernement. Dans son discours introductif, Savonarole Thierry Maleyombo a rappelé le processus entamé par la CPI pour ouvrir l'enquête au sujet des tueries, viols, pillages et autres actes inhumains commis par les hommes de Bemba en Centrafrique en 2002-2003. Il a interpellé le peuple de Centrafrique à se réjouir de cette arrestation qui doit désormais mettre fin à l'impunité. Par respect des traités et de la convention de Genève, a déclaré Maleyombo, le gouvernement centrafricain a accordé une attention particulière à ce problème qui a fait des victimes tant à Bangui que dans l'arrière-pays. Il a ajouté que les premiers résultats des enquêtes ont conduit à l'arrestation de Jean-Pierre Bemba le samedi 24 mai 2008. Il en a profité pour rappeler les différents

crimes commis par les Banyamulenges lors de leur passage à Bangui pour apporter leur soutien au régime défunt. Il a réaffirmé l'engagement du gouvernement de tout mettre en œuvre pour combattre l'impunité sous toutes ses formes et de coopérer pleinement avec la CPI pour l'aboutissement total du dossier des crimes commis par les Banyamulenges en Centrafrique.

En répondant aux questions des journalistes sur le lieu de la tenue du Dialogue politique inclusif, sur l'incidence de l'amnistie sur la procédure judiciaire engagée par la CPI contre les auteurs des crimes commis en son temps, sur l'amnistie etc., le ministre Savonarole Thierry Maleyombo n'est pas passé par quatre chemins pour dire que l'amnistie est purement nationale et cela n'a aucune incidence sur le processus judiciaire engagé par la CPI qui est supra nationale. C'est justement parce que la Cour criminelle centrafricaine est incompétente, c'est pourquoi le dossier a été transféré

à la CPI, a-t-il renchéri. Il n'a pas manqué de spécifier que le Dialogue politique inclusif se tiendra bel et bien à Bangui. Le Garde des Sceaux se réjouit de la rapidité avec laquelle les résultats de l'enquête ont abouti par l'arrestation de Jean-Pierre Bemba. Le responsable numéro un de la Justice a profité de l'occasion pour informer les professionnels des médias sur le rapport de la CPI qui sera envoyé dans les tout prochains jours au gouvernement centrafricain pour sa coopération dans l'aboutissement de cette affaire. Pour lui, le gouvernement est satisfait des résultats de cette enquête. M. Savonarole Thierry Maleyombo, se prononçant sur l'indemnisation des victimes, a déclaré que le gouvernement y pense toujours et c'est un problème crucial non négligeable. Et avec l'aide des partenaires au développement, des solutions peuvent être trouvées.

Alexis REMANGAI

LA CRPS VA-T-ELLE CHANGER LE PAYSAGE POLITIQUE ?

" Lorsque l'enfant paraît, le cercle de famille applaudit à grand cris", dit le poète. A-t-il été le cas pour la nouvelle formation politique, la Convention républicaine pour le progrès social (CRPS) qui vient d'être lancée par Me Nicolas Tiangaye ?

L'affirmation du poète ne peut qu'être difficilement prise à cas et les raisons sont multiples, car Me Nicolas Tiangaye est l'une des figures de proue de la lutte pour la défense des droits de l'homme en République Centrafricaine. Connue pour être un avocat de renom, l'ancien Président de la ligue centrafricaine des droits de l'homme (LCDH) connaîtra-t-il le même succès et le même parcours en politique ? Il serait hasardeux de faire des pronostics dans un monde aussi délicat et périlleux que la politique. Mais selon ses proches, l'homme s'est préparé très sérieusement avant de prendre la décision de franchir le pas qui conduit à l'arène politique.

Me Nicolas Tiangaye s'est fait connaître lors du second procès de Bokassa en 1986-1987. Il avait fait une plaidoirie qui a frappé les esprits et en est sorti auréolé, compte tenu de ses prestations lors de ce procès d'un ancien Chef d'Etat, fait rarissime en Afrique. A l'instar de Maîtres Verges en France et Bemba au Congo, Me Nicolas Tiangaye préfère s'illustrer dans les affaires dites coriaces. A la prési-

dence de la ligue centrafricaine des droits de l'homme, il n'a eu de cesse avec un courage particulier de dénoncer les violations incessantes des droits de l'homme sous le régime du Président Ange Félix Patassé, au point qu'il était catalogué " ennemi public n°1" comme l'est aujourd'hui Me Goungaye Wanjiyo. Ses premiers pas en politique, Me Nicolas Tiangaye les a faits au Conseil national de transition. Artisan dans l'ombre du sursaut patriotique du 15 mars 2003, en dénonçant constamment les exactions des sbires de Patassé, Me Nicolas Tiangaye était devenu la termites qui ronge la poutre, qui, au premier coup de vent, s'effondre. Si le CNT a su se forger une image d'intégrité, c'est grâce à la ligue qu'a su lui imprimer son président qui n'hésitait pas à prendre position contre des décisions qui lui paraissaient infortunes. Lors de sa mise en place, tout le monde pensait que l'organe ne serait qu'une simple caisse de résonance, la suite des événements a démentie cette assertion.

Des circonstances jamais élucidées

Ayant siégé au Conseil National de Transition dont il

a assuré la présidence, l'ancien bâtonnier a pris goût pour la défense des intérêts des populations centrafricaines. C'est ainsi qu'il s'est lancé dans la course à la députation dans le 4ème arrondissement de Bangui avec des grosses pointures, comme MM Goussier Mokamandé et Edouard Patrice Ngassoua, qui sont finalement élus députés dans des circonstances qui ne seront peut-être jamais élucidées. Me Nicolas Tiangaye avait gardé un goût amer de cette défaite, ayant la certitude que sa victoire lui a été volée. L'amertume commençait à se dissiper quand lors de Bangui, il apprendra la destruction de sa villa et de ses biens à la suite d'une affaire qui a tourné au drame. En effet, suite à une altercation entre le Lieutenant Yango Kapita et le Sergent Jean-Claude Sanzé, l'officier a été abattu. La colère s'est emparée de certains jeunes du 4ème arrondissement, qui ont mis à sac la villa de Me Tiangaye, sous le prétexte que Jean Claude Sanzé était l'ancien aide de camp de celui qui était le président du Conseil National de Transition. Le Sergent Jean Claude Sanzé, qui avait trouvé refuge au BOUNCA sera (Suite page 8)

NATIONAL

APRES JEAN-PIERRE BEMBA GOMBO, L'AUTRE ET/OU L'AUTRE ?

Comme un fruit bien mûr, la Cour Pénale Internationale a cueilli au frais le leader du Mouvement de Libération du Congo (MLC) Jean-Pierre Bemba. Une arrestation qui relance la polémique sur cette affaire à multiples ramifications. L'autre et l'autre tremblent déjà.

Le 24 mai 2008, le leader du MLC a été arrêté par les autorités du Royaume de Belgique, suite au mandat d'arrêt international délivré sous scellés par la Cour Pénale Internationale le 23 mai, c'est-à-dire, un seul jour avant son arrestation. La Justice internationale est en marche et nul individu fut-il président de la République ou Chef rebelle, ne peut désormais se permettre ce luxe insolent de violer impunément les droits humains.

Halte aux violations des droits humains

Luis Moreno Ocampo l'a si bien dit lorsqu'il affirme « qu'il n'y a pas d'excuses pour des centaines de viols, il n'y a pas d'excuses pour le viol d'une petite fille sous les yeux de ses parents, il n'y a pas d'excuses pour un chef qui ordonne, autorise ou tolère que ses troupes commettent des viols et des pillages... ». Et dans le cas centrafricain, Jean-Pierre Bemba, dont les éléments communément appelés banyamulenges avaient sévi de toutes leurs forces en Centrafrique lorsqu'ils étaient appelés en ressource par l'ex président Ange Félix Patassé qui faisait face à une crise mili-

taire, est certainement celui-là qui, en tant que chef dudit mouvement, sera appelé à répondre des actes commis par les éléments placés sous son autorité.

Qui en Centrafrique ne se rappelle pas la déclaration solennelle du Chef de l'Etat de l'époque sur les ondes de la Radio France Internationale selon laquelle « je ne regrette rien » à la question de savoir s'il regrettait les actes commis sur sa population par les troupes du MLC ? Cela pourrait en son temps être considéré comme une haute trahison pouvant entraîner la destitution du Chef de l'Etat de l'époque mais, nous sommes en Centrafrique, et ceux qui avaient le pouvoir d'agir avaient refusé de prendre leur responsabilité devant l'histoire.

Mais l'histoire est en train de vouloir réparer le tort causé par qui de droit au peuple centrafricain car après Jean-Pierre Bemba Gombo, à qui le prochain tour ?

L'autre ou l'autre ?

Dans un petit coin du cabaret, une des victimes des atrocités de l'année 2002 nous donne la réponse suivante : ce sera l'autre ou l'autre. Suivez notre regard !

Lui et lui, comme on le chantonne au MLPC, « parti du barbu national », Ange Félix Patassé devront aller devant la CPI pour se défendre.

Mais tel que c'est parti et selon cette logique propre à la CPI, tous les protagonistes de la crise de l'époque sont présumés innocents. C'est à l'issue des enquêtes que la Cour sera en mesure de décider de la délivrance d'un mandat d'arrêt contre un quelconque présumé, auteur de crime relevant de sa compétence.

Mais d'ores et déjà, et si l'on s'en tient à ce qu'affirme la CPI, le nom du successeur de Jean-Pierre Bemba à la CPI sera connu très bientôt. Car aux termes du mandat d'arrêt visant Jean-Pierre Bemba Gombo, celui-ci est « pénalement responsable conjointement avec une autre personne ou par l'intermédiaire d'autres personnes. ».

Mais qui sont ceux qui suivront très prochainement à la Haye (siège de la CPI), le Chef de l'Opposition congolaise Jean Pierre Bemba Gombo ? L'autre et/ou l'autre ?

Fleury _ K

(Suite de la page 5) termes avoir comme priorité le bien-être de la population centrafricaine. Ceux-là qui prétendent nous gouverner et chercher à rendre leurs « compatriotes » en tiennent-ils compte ? Cela m'étonnerait quand on voit comment vit le Centrafricain en général et le fonctionnaire centrafricain en particulier. A part quelques groupuscules, parce qu'ils sont de l'ethnie, du clan, de la famille ou de la région, qui roulent sur de l'or, sont ventrus, joflous, fessus, sans soucis, les Centrafricains faméliques, désespérés et résignés, voient les jours s'égrenés sans espoir, ne pouvant manger à leur faim ni se soigner quand ils tombent malades. Seul Dieu les protège. Comment ne pas voir des palmes à tous les coins de rue ? Et on se dit chargés de leur bien-être, de leur bonheur. On se targue de lutter contre la pauvreté du Centrafricain. On se dit bon père de famille. Quel toupet ! Quelle ironie ! Quel cynisme ! Quelle plaisanterie de mauvais goût qui mérite-

rait une ruade d'un cheval de bois. La mangeoire, voilà le souci sacro saint de nos dirigeants. Chercher à immerger le Centrafricain par des coups bas et des tracasseries administratives et promouvoir l'étranger dût-il dépouiller la RCA de ses richesses pour construire son pays, voilà la préoccupation de ces soit-disant dirigeants pour le bien-être et le bonheur du Centrafricain. Quel paradoxe ! Comportement spécial pour un pays spécial, la République Centrafricaine. Alors comment voulez-vous qu'ils s'entendent pour défendre l'intérêt général ? Les soubresauts politiques de ces jours le prouvent à suffisance alors qu'à l'heure actuelle le vieux principe des Romains le montre : « Si vis pacem para bellum » : Si tu veux la paix, prépare la guerre, n'est plus de mise. D'où :

Le dialogue, socle de paix et de développement

Rien n'est au-dessus du dialogue et le Président Fondateur de la République Centrafricaine feu Barthélemy Boganda,

nous en a fait la leçon. Tandis que le sang coulait de l'autre côté du fleuve Oubangui, il a dialogué avec nos colonisateurs français pour conduire l'AEF (Afrique Equatoriale Française) à l'indépendance et cela sans coup férir. Mais pourquoi certains rechignent à la tenue de ce Dialogue Politique Inclusif ? « Le bien aime à se répandre » et se fait en plein jour et n'a pas besoin d'être caché quoi qu'il puisse se faire dans la discrétion. Il y a tellement eu de gaffes ces derniers temps dans la société centrafricaine que certains auteurs de ces exactions ne voudraient pas les voir dévoilées et déclamées sur le toit. Mais comme disait le Christ « Il n'y a rien de caché qui ne soit crié sur le toit ». Comment voulez-vous que le paysan, pilier de l'économie de ce pays, vaille à ses occupations quotidiennes s'il n'y a pas ce Dialogue Politique Inclusif débouchant sur la paix ? C'est ça la question.